



CONSEIL CITOYEN DE BOURG
COMPTE RENDU N ° 9

Mercredi 30 janvier à 18h00
Au Belvédère – 60 Bd du Général De Gaulle

Personnes présentes :

Mme ABED Yamina (Adjointe au Maire, Déléguée à la politique urbaine de proximité, vie des quartiers, politiques de l'habitat et logement),

Mme KHADRI Aicha (Chargée de mission CC – Direction Citoyenneté),

Mme MARTIN Ludivine (Chargée de mission Quartier de Bourg),

Mr GONZALEZ (Chef de la Police Municipale),

Mr PARRA (Elu référent).

MR RICARD (Directeur de la tranquillité publique)

Intervenant extérieur :

M. BUESA Cyril Président de la nouvelle association des commerçants du Cœur de Ville

Membres présents :

Mmes GEFFRAY Nolwenn, HOCK Erica, LOVIOT Jacqueline, MASSON Brigitte, MONELL Ginette, STONNER Anne-Lyse.

Mrs DOMINGUES Raül, ESCOURROU André, GRANDPERRIN Joël, NOËL Jean-Pierre, VENTRIN Guy.

Personnes Excusées :

Mme GARBAY Marie-Noëlle (Elue référente),

Personnes absentes :

Mmes BARBANSON Yvette, FEUILLET Renée, LOMBARD Valérie, THOMAS Catherine.

Mrs JOURNES Jean-Paul, LHERBIER Vital.

L'ordre du jour de cette réunion a pour but d'obtenir d'éventuelles réponses à nos attentes en termes de tranquillité et de sécurité publique et de recevoir Mr BUESA Cyril, président de la récente association des commerçants du centre-ville.

1) Mr NOËL débute la réunion en présentant à l'ensemble des personnes réunies, ses vœux pour cette nouvelle année.

Il nous annonce également la création prochaine d'une navette « La Citadine » n°2 qui desservira le Parking Maraussan, l'hôpital et la gare.

Puis il nous fait un résumé rapide de sa dernière rencontre avec Maître Didier MOULY, Maire de Narbonne, au sujet des incivilités dans le centre-ville. La municipalité en est consciente, ce qui explique le nombre élevé de caméras de surveillance positionnées sur le quartier de Bourg. Malheureusement même si de nombreux habitants du centre-ville espéraient fortement la mise en place de patrouilles nocturnes de la Police Municipale, cette mesure n'est pas d'actualité.



2) **Mr GONZALEZ rappelle que de 7 à 21 h, les 48 policiers municipaux** sont présents sur Narbonne et Narbonne Plage. Horaires allant jusqu'à minuit en juin, juillet et août. Après 21 h (ou 24h l'été), c'est la Police Nationale qui prend le relais.

Chaque lundi matin, une réunion est réalisée entre Police Municipale et Nationale ce qui permet des échanges d'informations et le constat que la délinquance de jour est très différente de celle de nuit. Mr GONZALEZ propose que les habitants ayant téléphoné à la PN sans constater un déplacement de leur part, lui fassent remonter l'information de manière à pouvoir en parler lors de ces réunions du lundi matin. (Heure précise de l'appel, temps passé pour voir... **ou non...** arriver la PN).

Le nombre de caméras de vidéo protection a été très sensiblement augmenté fin 2017 et en 2018 passant de 42 caméras à 73 à ce jour avec une importante concentration sur le quartier de Bourg. Des opérateurs surveillent les caméras de 7h du matin à 21h et pendant toute la durée des grosses manifestations. En dehors de ces créneaux horaires, les images sont enregistrées et restent disponibles pour les enquêtes de police pendant 15 jours.

Un renvoi d'image est aussi opéré en permanence au commissariat de police qui peut ainsi avoir une surveillance en direct des secteurs qu'il souhaite.

Pour la police nationale et la gendarmerie le système de vidéosurveillance est un outil efficace d'enquête et d'investigation.

3) Mme LOVIOT indique que d'après une enquête parue sur www.lengadoc-info.com le 28/12/2018, le Ministère de l'intérieur a classé pour l'année 2016, Montpellier, Narbonne et Perpignan en queue de peloton dans le classement des 100 villes les plus sûres de France. Elles deviennent ainsi « championnes des agressions » en 2016.

La photocopie de l'article en mains, Mrs GONZALEZ et RICARD trouvent ce document suspect car il ne précise pas ses sources comme le font tous les journaux sérieux et réalisés par des journalistes.. Renseignement pris auprès des services de police, ce site diffuserait régulièrement des fausses



informations. Il n'existe aucune étude qui aboutisse à ce classement.

Enfin, chacun peut bien ressentir qu'à NARBONNE il fait bon vivre et nettement mieux que dans certaines villes qui seraient classées au-dessus de nous. Cet avis est partagé par les participants.



La baisse de la délinquance en 2018 dans l'Aude présentée par le Préfet dans la presse le 25 janvier 2019, atteste d'une tendance favorable sur l'ensemble du département et particulièrement sur Narbonne. Ces éléments officiels viennent contredire les informations communiquées par ce site Internet.

Mr GONZALEZ pense que certains habitants de Narbonne ressentent un « sentiment d'insécurité » qui n'est pas confirmé par la réalité sur le terrain....

Mr GONZALEZ indique que la police municipale ne peut agir au-delà de ses compétences et que par exemple, le contrôle des individus « un peu louches » dans la rue n'est pas possible ... Mais des individus « un peu louches » que l'on peut rencontrer à toute heure du jour et de la nuit, cela peut renforcer naturellement le « sentiment d'insécurité », voir « d'insécurité tout court » chez certains habitants.

Malgré la présence de Mr RICARD en charge de « la tranquillité publique », nous n'avons pas eu de nouvelles informations concernant d'éventuelles mesures prises pour y remédier... et nous le regrettons. Un peu de calme, surtout la nuit, serait pourtant le bienvenu dans certaines rues du quartier.



Monsieur Ricard rappelle l'importance de contacter la Police Nationale ou Municipale afin de constater les infractions à l'instant T et non le lendemain. Par ailleurs, il précise qu'il est possible que les forces de police n'interviennent pas immédiatement si elles sont mobilisées ailleurs. Il est toujours intéressant de rappeler le lendemain pour savoir s'ils ont pu intervenir et pourquoi ils ne sont pas venus lors de l'appel

4) Mr BUESA Cyril, qui a bien voulu répondre à notre invitation, ce dont nous le remercions, nous présente ensuite l'association « **CHR cœur de ville** ».

Association qu'il préside et qui regroupe depuis 2018 des bars de nuit, hôtels, restaurants, snacks, boulangeries, etc. du centre-ville.

46 établissements font partie de cette nouvelle association et représentent environ 400 emplois au total. Leurs activités étant toujours à charge, ils espèrent trouver un équilibre entre leurs activités parfois très matinales ou très tardives et les riverains subissant des nuisances, en particulier sonores, du fait de la présence de ces commerces près de leurs domiciles.

En ce qui concerne les nuisances sonores, Mr BUESA précise que certains établissements, dont le sien (Le Rive Gauche), sont connectés à un système sono -métrique qui permet de mieux gérer les décibels de la musique et/ou les décibels émis par les clients. Le calcul de l'impact sonore est visé par la sous-préfecture.

Pour les décibels « émis par ses clients », Mr BUESA ferait même appel à un vigile qui calmerait certaines ardeurs intempestives. Il semblerait malheureusement que tous les établissements du centre-ville ne fassent pas partie de l'association, ne soient pas équipés de ce système sono-

métrique, ni de sonomètres spécifiques pour les basses fréquences, ni de vigiles ...ce qui explique sans doute que bon nombre de logements du centre-ville soient invivables certains soirs de la semaine pour leurs occupants.

Il convient de noter que tout établissement diffusant régulièrement de la musique amplifiée , est tenu de faire réaliser une étude d'impact. Cette étude doit faire ressortir les éventuelles mesures nécessaires pour atténuer les nuisances pour les riverains et le responsable de l'établissement est tenu de réaliser ces aménagements. Pour chacun des établissements il peut être étudié sa conformité à cette réglementation si un signalement est fait. Il convient donc de ne pas généraliser à « tous les établissements de la ville »

Pour résumer, cette association de commerçants pourvoyeurs d'emplois en centre-ville... et qui insiste sur ce chiffre de 400 emplois, ...aurait pour **« objectif de rassembler les établissements de jour et de nuit, comme les boulangeries, snacks, salons de thé, restaurants, bars et hôtels pour ne parler que d'une seule voix, avec les pouvoirs publics, dans le but de régler les problèmes de nuisances sonores ou encore organiser des manifestations. Et prouver l'attractivité du centre ville. »** (extrait de l'article paru le 20/11/2018 dans l'Indépendant.)

La réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié en partageant plusieurs galettes des rois offertes par la Municipalité

Prochaine réunion le mercredi 27 mars 2019 à 18 heures

Au Belvédère, 60 Bd du Général De Gaulle.

A l'ordre du jour :

Intervention de Monsieur AGULHON responsable environnement au Grand Narbonne sur la nouvelle politique du tri sélectif

Questions diverses

Signés

NOEL, Jean-Pierre Coordonnateur

HOCK, Erica Coordonnatrice suppléante et secrétaire

